



# Conseil municipal 2020 : compte-rendu du 18 décembre

CHÉCY

*L'an deux mil vingt, le dix huit décembre à 19 heures.*

*Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.*

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. CHALAYE, Mme GLOMERON, M. SCHMID, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, , Mme GAUCHET, M. GROBOL, Mme COLLADANT, M. NGUYEN-DUC, Mme VOISIN, Mme LAURENT, M. ROSSIGNOL, M. MOREAU, Mme AFRASS, M. BERTRAND, Mme BONNEFOY, M. DAFRANE, M. LECLERCQ, M. SEIGNEURIN, Mme LOUVEL, M. FLEURY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PELLE-PRINTANIER ayant donné pouvoir à M. SCHMID

M. DROUIN ayant donné pouvoir à M. CHALAYE

Mme CHARDERON ayant donné pouvoir à Mme BAULINET

Mme BANEGE ayant donné pouvoir à Mme BONNEFOY

Mme CLEMENT ayant donné pouvoir à Mme LOUVEL

Absent : M. LECOINTRE

Formant la majorité des membres en exercice, M. SEIGNEURIN a été désigné secrétaire de séance.

.....

Monsieur le maire informe l'assemblée de la démission de Mme Daudin du conseil municipal. Monsieur Fleury devient par suite nouveau conseiller municipal.

Monsieur le maire indique qu'il n'a pas été possible pour cette séance du conseil de faire un filmage en direct. Il indique également que la ville accueillera prochainement un médecin spécialiste ORL. Enfin, il précise que la commune a reçu le Label « Terre de jeux » dans le cadre de la préparation des jeux olympiques de 2024.

## **Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2020**

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 24 novembre 2020 est **adopté à l'unanimité**.

## **I. FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – FORMATION – EMPLOI - VIE ECONOMIQUE– EUROPE**

### **Administration générale**

#### **1. Désignation de représentants de la commune au conseil de développement métropolitain.**

Le conseil municipal à **l'unanimité** a désigné 2 représentants de la ville au conseil de développement métropolitain pour le collège territorial. Il s'agit de Mme Valérie RIGAULT-LEENHARDT et de M. Philippe RASSAT.

### **Finances**

#### **1. Vote des Budgets 2021 (maquette et rapport de présentation remis papier)**

Le conseil municipal à **l'unanimité** a approuvé le budget principal et le budget annexe primitif 2021.

La section de fonctionnement du budget principal s'élève à 10 579 927€ et la section d'investissement à 2 772 269€. Pour le budget annexe « Exploitation George Sand », la section de fonctionnement s'élève à 391 000€.

#### **2. Demande de subvention au titre de la DETR - Isolation de l'école maternelle Jean-Beaudoin**

Le conseil municipal à **l'unanimité** a :

- adopté la réalisation de l'opération, à savoir les travaux d'isolation de l'école maternelle Jean-Beaudoin,
- sollicité l'octroi d'une subvention au titre de la DETR pour le dossier concerné,
- arrêté les modalités de financement suivantes :

OPERATION : Travaux de mise aux normes d'accessibilité

	MONTANT HT	%
DEPENSES		
TRAVAUX	151 082,74 €	
TOTAL DEPENSES	151 082,74 €	
RECETTES		
DETR	68 482,19 €	45.33
VOLET 3	52 384,00 €	34.67
Autofinancement	30 216,55 €	20
TOTAL RECETTES	151 082,74 €	100

#### **3. Convention financière de remboursement à la Orléans Métropole d'acquisition de produits liés à la gestion de la crise sanitaire du COVID 19**

Le conseil municipal à **l'unanimité** a :

- approuvé la convention financière de remboursement, à Orléans métropole, d'acquisition de produits liés à la gestion de la crise sanitaire du COVID 19;
- autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### 4. Achat : Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a :

- approuvé la convention fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran et Semoy qui prendra fin le 31 décembre 2023,
- approuvé la liste des familles d'achat à mutualiser pour l'année 2021 ;
- autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,
- imputé les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

#### **Ressources Humaines**

##### 1. Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents de la ville.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a :

- approuvé la modification du tableau des emplois permanents et non permanents de la ville,
- autorisé Monsieur le Maire de recruter sur les emplois ouverts et de signer toutes les pièces nécessaires au recrutement,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de la ville (chapitre 012) pour l'année 2020 et les années suivantes.

##### 2. Majoration de l'indemnisation des heures complémentaires.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a :

- décidé, pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet, de majorer l'indemnisation des heures complémentaires de :
- 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet,
- et de 25 % pour les heures suivantes.

Lorsque le travail supplémentaire effectué par un agent à temps non complet dépasse la durée du travail effectif afférente à un temps complet, le montant de l'indemnisation sera calculé conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

PRISE D'EFFET : Heures complémentaires réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- chargé l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures complémentaires réellement effectuées et de prévoir au budget les crédits nécessaires,

##### 3. Tarifs de la restauration du personnel 2021

Le conseil municipal à l'**unanimité** a fixé les tarifs de la restauration du personnel tels qu'ils ont été exposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ceux-ci augmentent d'environ 2%.

##### 4. Mise en œuvre des transferts de compétences – ajustement des mises à disposition de services ascendantes vers Orléans Métropole et descendantes vers la commune de Chécy – approbation de la reconduction des conventions de mise à disposition de services ascendantes et descendantes passées avec la commune.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a :

- approuvé le transfert des postes communaux à Orléans Métropole ;
- approuvé les dispositions des conventions de mise à disposition de service à passer entre la commune et la Métropole,
- autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants ;
- impute les dépenses (et recettes correspondantes) sur les crédits inscrits au budget de la commune,

##### 5. Renouvellement de la convention de coopération entre la ville de Chécy et le SIGMA de Chécy : appui des services de la ville.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** a :

- approuvé la passation d'une convention de coopération entre les services de la Ville de CHECY et le SIGMA de CHECY pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,
- autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention de coopération

## II. CENTRE VILLE – TOURISME - ESPACE PUBLIC - URBANISME – BATIMENTS -TRANSITION ECOLOGIQUE

### Centre-ville

#### 1. Dates d'ouvertures dominicales pour l'année 2021 pour la ville de Chécy.

Le conseil municipal à la majorité (2 contre, 3 abstentions, 19 pour) a donné un avis sur le nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2021 ci-dessus présenté.

TOUS COMMERCES - Année 2021 :

10 janvier ou autre date de démarrage des soldes d'hiver  
27 juin  
5 décembre  
12 décembre  
19 décembre  
26 Décembre

#### 2. Rapport annuel eau potable pour 2019.

Le Conseil Municipal **a pris acte** de ce rapport.

Ce rapport est consultable sur le site de la Métropole :

<http://www.orleans-metropole.fr/148/eau-potable.htm>

#### 3. Rapport annuel sur l'assainissement pour 2019.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Ce rapport est consultable sur le site de la Métropole :

<http://www.orleans-metropole.fr/1413/politique-de-la-gestion-des-dechets.htm>

#### 4. Rapport annuel déchets pour 2019.

Le Conseil Municipal **a pris acte** de ce rapport.

Ce rapport est consultable sur le site de la Métropole :

<http://www.orleans-metropole.fr/1414/politique-dassainissement.htm>

### INFORMATIONS DIVERSES

Mme Baulinet évoque les difficultés du monde professionnel culturel en raison de la COVID-19. Elle indique que 3 spectacles seront diffusés sur le site de la ville et le site de Facebook.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que l'association « Coup de cœur » qui ne peut faire d'actions caritatives vers les démunis a invité les habitants à déposer des dons dans des urnes chez les commerçants de Bou, Mardié et Chécy. Il indique que les pompiers ne pourront pas vendre leur calendrier en porte à porte mais qu'ils se trouveront sur le marché du 19 décembre.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
Par délégation,

Le Directeur Général des Services

